

*Direction générale
de l'aviation civile*

Délégation de gestion du 8 juillet 2005 relative aux prestations support pour les services de la navigation aérienne Nord

NOR : *EQUA0510230X*

Vu le décret n° 60-652 du 28 juin 1960 modifié portant organisation des services déconcentrés métropolitains de l'aviation civile ;

Vu le décret n° 2004-1085 du 14 octobre 2004 relatif à la délégation de gestion dans les services de l'Etat ;

Vu le décret n° 2005-200 du 28 février 2005 portant création de la direction des services de la navigation aérienne ;

Vu l'arrêté du 3 mars 2005 portant organisation de la direction des services de la navigation aérienne ;

Vu la décision DSNA n° 05-0043 du 3 mars 2005 portant organisation interne de la direction des opérations de la direction des services de la navigation aérienne ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 2005-310 en date du 10 mars 2005 portant organisation de la direction de l'aviation civile Nord, Entre, d'une part :

La direction de l'aviation civile Nord, 9, rue de Champagne, 91200 Athis-Mons ; représentée par son directeur, et, d'autre part :

La direction des services de la navigation aérienne, 50, rue Henry-Farman, 75015 Paris ; représentée par son directeur, il est convenu ce qui suit :

I. - PRÉAMBULE

La présente délégation de gestion s'inscrit dans le cadre de la nouvelle organisation de la direction générale de l'aviation civile (DGAC) mise en place par décrets du 28 février 2005.

La direction de l'aviation civile Nord (DAC Nord) assure les missions support pour le compte du service de la navigation aérienne (SNA Nord) dans les domaines administratif, logistique et technique.

Par ailleurs, le SNA peut, dans certains domaines, assurer des prestations de support au bénéfice de la DAC.

II. - OBJET DE LA DÉLÉGATION

La présente délégation décrit les modalités de réalisation des prestations de support entre la DAC Nord et le SNA Nord.

III. - DISPOSITIF DE LA DÉLÉGATION

Les prestations correspondent aux missions de la cartographie des processus établie pour la mise en œuvre de la nouvelle organisation des DAC concernant les prestations de support.

L'inventaire des prestations est formalisé dans la partie relative au dispositif d'annexes.

Chaque annexe est articulée de la façon suivante :

- description de la prestation ;
- modalités et mise en œuvre de la prestation entre la DAC Nord et le SNA Nord ;
- indicateurs de fonctionnement.

Le périmètre des missions ainsi que leur contenu demeurant identiques à quelques exceptions près, l'objet de chaque annexe est de décrire principalement les modalités de répartition des rôles entre la DAC Nord et le SNA Nord.

L'inventaire des missions de support qui conduira à l'établissement de référentiels de processus s'inscrit dans le cadre de la démarche qualité initiée au sein des DAC.

IV. - ENGAGEMENTS DES SERVICES

Les signataires de la présente délégation s'engagent à :

- prendre toutes les mesures nécessaires pour résoudre les problèmes rencontrés ;
- échanger toutes les informations nécessaires ;
- exercer en tant que de besoin la fonction de conseil ;
- passer en revue et évaluer annuellement les dispositions définies dans les annexes.

**V. - MISE EN ŒUVRE, SUIVI ET RÉVISION
DE L'APPLICATION DE LA DÉLÉGATION**

La présente délégation de gestion prend effet à la date de signature. Elle est renouvelable d'année en année par tacite reconduction.

Un comité de suivi et d'évaluation de l'application est constitué afin de favoriser l'efficacité du fonctionnement de la présente délégation et de son adaptation en tant que de besoin.

Ce comité est constitué du directeur de la DAC Nord, du chef du SNA Nord et du chef du département administration.

Ce comité se réunit au moins une fois par an. En cas de besoin exprimé par un des services, il peut se réunir de façon extraordinaire.

Au niveau de chaque délégation territoriale, la mise en œuvre et le suivi de la délégation fait l'objet d'une concertation entre les responsables locaux.

La présente délégation peut faire l'objet de modifications.

VI. - PUBLICATION

La présente délégation est publiée au *bulletin officiel* du ministère chargé des transports.

La direction de l'aviation civile Nord,
représentée par son directeur :

*L'ingénieur général
des ponts-et-chaussées,
directeur de l'aviation civile Nord,*

T. Reviron

La direction des services
de la navigation aérienne,
représentée par son directeur :

*directeur des services
de la navigation aérienne,
J.Y. Delhaye*

ANNEXES

NUMÉRO	FINANCES
F1	Préparation budgétaire
F2	Exécution budgétaire
F3	Gestion du budget investissement
F4	Procédures d'achats publics
F5	Comptabilité analytique
F6	Gestion des immobilisations
F7	Gestion des frais de déplacements

NUMÉRO	RESSOURCES HUMAINES
RH1	Gestion individuelle des personnels
RH2	Gestion collective des personnels
RH3	Formation
MS1	Médecine de prévention et à normes - Action sociale

NUMÉRO	DIALOGUE SOCIAL
DS1	Instances de concertation (CTP-CHSCT) - Dialogue social

NUMÉRO	LOGISTIQUE
L. 1	Bureautique/Informatique
L. 2	Gestion et entretien des bâtiments et logements
L. 3	Entretien et gestion des véhicules
L. 4	Gestion des fournitures, mobiliers et équipements de bureau

NUMÉRO	DIVERS
D1	Communication
D2	Chancellerie

Les annexes de la présente délégation de gestion peuvent être consultées au siège de la direction de l'Aviation civile Nord - 9, rue Champagne - 91200 Athis-Mons.